



Communiqué de presse

«Travailleurs saisonniers été 2015» FO en campagne pour leurs droits

La Confédération FO lance sa campagne de communication à l'intention des travailleurs saisonniers estivaux (tourisme, commerce, restauration, hôtellerie, agriculture, ostréiculture, etc.). En France, chaque été, près de 200 000 saisonniers sont recrutés. Cette campagne se déroulera tout l'été et touchera les départements les plus concernés.

FO a mis au point une série d'outils à destination de ses structures syndicales: un dépliant *«Saisonniers ? Vous avez des droits !»*, qui recense les droits des salariés saisonniers ; une affiche pour affichage public à l'occasion d'actions spécifiques ; une affiche *«parents/jobs d'été»* pour les panneaux syndicaux des entreprises, s'adressant aux parents de jeunes en contrat saisonnier, CDD ou stage durant l'été.

Par ailleurs, diverses formes d'actions sont programmées : conférences de presse, distributions du dépliant, affichages, prises de contacts directes sur les lieux de travail ou de résidence des salariés saisonniers, tournées des plages, permanences spécifiques de juristes... Certaines ont déjà eu lieu, comme, par exemple, la tenue d'un colloque ayant pour thème: *«quel avenir pour les emplois en Tarentaise?»* organisé par l'Union départementale de la Savoie le 12 mars 2015 à Bourg Saint-Maurice.

Ces opérations visent à sensibiliser ces salariés sur le statut de saisonnier à ne pas confondre avec un CDD. Pour FO, c'est un moyen de leur faire connaître leurs droits, liés au type de contrat, sur les salaires, les jours de repos, les heures supplémentaires et de les faire respecter.

Paris, le 30 juin 2015

Contact:
Yves Veyrier
Secrétaire Confédéral
01 40 52 82 90